

Séance publique du 22 janvier 2001

Délibération n° 2001-6139

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Acquisition d'une parcelle située chemin du Champ de Lière et appartenant à l'Association chrétienne des Petites Bruyères**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Afin de permettre l'élargissement du chemin du Champ de Lière à Rillieux la Pape, la Communauté urbaine doit acquérir une bande de terrain nu de 220 mètres carrés mesurés, située en bordure sud-est de cette voie et dépendant d'une propriété appartenant à l'Association chrétienne des Petites Bruyères.

Aux termes du compromis qui a été établi, cette dernière a accepté de céder le bien en cause au prix de 70 400 F, admis par les services fiscaux, étant entendu que la Communauté urbaine ferait procéder à ses frais à l'exécution des différents travaux de rétablissement de clôture et de haie, consécutifs au recoupement de la propriété.

Le montant des travaux qui seront ainsi réalisés est estimé à 200 000 F TTC et les frais d'actes notariés afférents à cette acquisition à environ 5 200 F ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant sera financée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 800 - fonction 824 - opération 0281 en ce qui concerne l'acquisition et exercice 2001 - compte 231 510 - fonction 822 en ce qui concerne les travaux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,